



Association des facultés et
établissements francophones de
lettres et de sciences humaines
Réseau AUF



COLLOQUE INTERNATIONAL Montréal, les 4 et 5 avril 2024

APPEL À CONTRIBUTIONS *La gouvernance universitaire en sciences humaines dans le contexte de la transformation numérique*

Argumentaire

L'évolution rapide des technologies numériques a profondément bouleversé le paysage de l'enseignement supérieur ces dernières années. L'intégration croissante de l'intelligence artificielle à tous les aspects de notre vie, ainsi que l'émergence de nouvelles solutions logicielles avancées comme Chat GPT, imposent aux dirigeants universitaires une réévaluation de leurs méthodes de gestion et de formation pour s'aligner sur ce nouvel environnement. Bien que cette transformation touche tous les domaines académiques, les sciences humaines, en particulier, font face à certaines réticences de la part des enseignants et des étudiants malgré sa nécessité incontestable.

La gouvernance des universités doit s'adapter à cette ère numérique en repensant son fonctionnement. L'objectif est de garantir des formations de haute qualité, d'innover dans les méthodes pédagogiques et de recherche, afin de préparer au mieux les étudiants à l'emploi dans cette ère numérique. Les nouvelles approches pédagogiques, l'enseignement à distance et les modalités hybrides d'apprentissage, ainsi que la création de supports pédagogiques novateurs visant à immerger progressivement les étudiants dans le monde professionnel, exigent des efforts conjugués et une détermination sans faille de la part des décideurs universitaires.

C'est dans ce contexte que l'AFELSH organisera un colloque international les 4 et 5 avril 2024, à l'Université du Québec à Montréal, au Canada. L'objectif de ce colloque est de partager les meilleures pratiques en matière de gouvernance universitaire pour faire face aux défis actuels. Les participants auront l'occasion de discuter de la création de programmes de formation adaptés aux nouvelles réalités induites par les nouvelles technologies, ainsi que des projets de recherche visant à accroître l'employabilité des étudiants. Ils exploreront également les voies de l'innovation dans les méthodes d'enseignement et de recherche en cohérence avec une gouvernance repensée, en vue d'une meilleure insertion professionnelle des étudiants.



Association des facultés et
établissements francophones de
lettres et de sciences humaines
Réseau AUF



Sous-thématiques

Les contributions répondront aux questions suivantes :

1. Comment mettre en place une gouvernance universitaire efficace dans le contexte de la transformation numérique ?
2. Comment adapter les programmes de formations dans le nouveau contexte ?
3. Comment innover les pratiques d'enseignement et de recherche pour renforcer l'employabilité des étudiants ?

Modalités de soumission

Prière d'inclure dans la proposition de communication les renseignements ci-dessous :

- Prénom
- Nom (en majuscules)
- Affiliation
- Courriel
- Courte biographie (1-2 §)
- Titre de la communication (20 mots au maximum)
- Résumé de la communication en français (500 mots au maximum) avec mots-clés, cinq références au maximum.

Les propositions de communication doivent être soumises avant le 20 septembre 2023 aux adresses suivantes : congtv@hanu.edu.vn ; karl.akiki@usj.edu.lb

Calendrier

Date de diffusion de l'appel à communication : 1^{er} septembre 2023

Date limite de soumission pour la proposition de communication : 20 septembre 2023

Date limite de la notification d'acceptation : 30 septembre 2023

Tenue du colloque : **les 4 et 5 avril 2024**

Organisation des interventions

Conférences plénières (45 min + 15 min de discussion)

Communications individuelles (20 min. + 10 min de discussion)

Publication

Les communications seront publiées sur le site de l'AFELSH.

Les articles développés à partir de ces communications seront publiés dans la revue *InteraXXI*ons (selon les normes éditoriales et en fonction d'une révision en double aveugle).

Organisation logistique

Le déplacement et le séjour (2 nuitées) des membres de l'AFELSH seront pris en charge par l'AFELSH, dans la mesure du possible et à condition que leurs universités règlent la cotisation annuelle avant le 30 septembre 2023.